

en 1791, membre de l'assemblée législative qui succéda à l'assemblée constituante dont son père faisait partie, il s'y conduisit avec fermeté, notamment au 10 août.

Lors de la formation du département du Léman, dont Genève devint le chef-lieu, Girod fut désigné pour gérer l'administration centrale installée en septembre 1798 ; il la présida jusqu'en mars 1800, époque à laquelle cette administration, sous la constitution consulaire, passa dans les attributions d'un préfet.

Il fut alors appelé au Conseil général du département, à la création du nouveau tribunal criminel du Léman ; en mai 1800 il fut nommé, par le premier consul, commissaire du gouvernement près de ce tribunal ; puis, sous le régime impérial, il devint procureur général près de la Cour de justice criminelle. Lors de la suppression de ce poste, en 1811, il continua les mêmes fonctions du ministère public près la cour d'assises du Léman, comme procureur impérial criminel, jusqu'à l'époque où Genève cessa de faire partie de la France, c'est-à-dire jusqu'en 1814. A cette dernière date, il fut envoyé à Lyon pour reprendre ses fonctions de substitut du procureur général près la Cour royale et fut délégué comme procureur royal criminel à Montbrison, jusqu'à la suppression de cette magistrature. Il prit alors sa retraite, en 1816. — Il résida longtemps à Genève, où il avait conquis l'estime publique ; mais, nommé membre du Conseil général du département de l'Ain, il venait souvent à Thoiry où il est décédé.

*D'autres personnages de la même famille se sont distingués dans les armes et dans les emplois publics ; notamment un quatrième fils de M. Jean-Louis Girod.*

**Savoir :**

Girod (Gabriel), marin, né à Gex en 1784, mort